

Livret d'accueil des doctorant·e·s
du

LABERS

Laboratoire d'études et de
recherche en sociologie



<https://nouveau.univ-brest.fr/labers/>



Version 2022/2023

UNIO

Université
de Bretagne
Occidentale

SOMMAIRE

Bienvenue au LABERS	3
Le LABERS	4
Un laboratoire	4
Environnement et fonctionnement institutionnel	4
Les axes scientifiques du LABERS	5
Production et diffusion scientifiques	5
Le parcours du/de la doctorant·e	6
Élaboration du projet de thèse	6
Les principales sources de financement du doctorat	6
Inscription	7
La charte du doctorat (en annexe)	7
L'encadrement et le suivi du doctorat	7
Le comité de suivi individuel (CSI)	8
La formation obligatoire durant la thèse	8
La valorisation de la recherche	9
Les missions d'enseignement	9
La fabrique de la thèse	10
Les grandes étapes de la thèse	10
Les conseils pratiques	10
Annexe - Charte des thèses	13

Bienvenue au LABERS

Le Labers est une unité de recherche (UR 3149) reconnue par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui se donne pour projet de soutenir et de développer la recherche en sociologie à l'université de Bretagne Occidentale (Brest) et à l'université de Bretagne Sud (Lorient) en fédérant tous les chercheurs, quel que soit leur statut. Le LABERS a aussi pour mission d'accueillir les doctorant·e·s et de contribuer, en lien avec l'École Doctorale ESC (Espaces Sociétés Civilisations), à leur formation scientifique. Être doctorant·e au LABERS c'est en premier lieu s'inscrire dans une démarche de recherche doctorale discutée avec un·e directeur/trice de recherche habilité(e) (PR, MCF HDR) ; validée par le Laboratoire et le Conseil de l'École Doctorale. Cette validation formalisée par une inscription administrative et la signature de la charte du doctorat signifie l'engagement réciproque du/de la doctorant·e et de son directeur/trice de recherche, mais aussi un engagement de l'institution universitaire précisé dans un arrêté. L'inscription en thèse se traduit par l'intégration dans un collectif de recherche (axes scientifiques, AG du laboratoire) et la participation à des manifestations scientifiques. Les doctorant·e·s siègent comme membres lors des AG et sont représenté·e·s au sein du bureau élargi.

L'accompagnement des doctorant·e·s repose en premier lieu sur le travail d'encadrement scientifique et pédagogique de la direction de thèse et d'un comité de suivi individuel (CSI). Il s'agit là d'un accompagnement individualisé qui prend en compte son parcours, ses projets scientifiques et professionnels. C'est un accompagnement au long cours qui vise l'aboutissement d'une recherche originale et de qualité faisant l'objet d'une reconnaissance académique sanctionnée par l'attribution du titre de docteur. Cet accompagnement individualisé est complété par l'élaboration d'un programme de formation proposé par l'École Doctorale et la participation aux activités scientifiques du LABERS, de l'UBO (IBSHS, MSHB) et des réseaux constitués par la discipline (par exemple, AFS, AISLF, etc.).

Tout au long de leur parcours doctoral, les doctorant·e·s sont invité·e·s à présenter leurs travaux sous la forme de communications à l'occasion d'événements scientifiques et à publier leurs premiers articles avec l'appui du laboratoire. Cette valorisation de la recherche, par la communication et la publication, est un travail de reconnaissance qui participe du processus de professionnalisation des jeunes docteurs. Le LABERS soutient financièrement les projets de communication dans des colloques en France et à l'étranger, encourage les mobilités internationales et suscite, enfin, les initiatives des doctorant·e·s pour l'organisation de séminaires.

Ce livret d'accueil offre un ensemble de repères utiles, mais c'est probablement dans l'action et le dialogue au sein d'un collectif que ce travail de socialisation scientifique trouvera ses effets les plus stimulants.

Bienvenue au LABERS et à l'UBO.

Le LABERS

Un laboratoire

En tant que laboratoire universitaire, le LABERS est accrédité par la commission recherche de l'UBO et dispose de la reconnaissance du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES). Si la recherche est sa fonction première, le laboratoire a aussi pour vocation d'accueillir les doctorant·e·s et de les accompagner dans le cadre de l'École Doctorale ESC de l'UBO. Chaque année, plusieurs thèses sont ainsi soutenues sous l'égide du laboratoire. Le laboratoire a aussi un rôle dans la gestion des emplois : les besoins en poste d'enseignant·e·s, d'ATER, de contractuelle·s au sein des différentes UFR qui dispensent essentiellement des cours de sociologie (département de sociologie, mais aussi de l'UFR STAPS, AES, etc.) s'adosent au laboratoire. Le LABERS a un rôle central dans la définition des postes, la négociation et l'organisation des recrutements. Professeur·e·s des universités, maître·sse·s de conférences, professeur·e·s agrégé·e·s, ingénieur·e·s de recherche, post-doctorant·e·s et doctorant·e·s contribuent ainsi à la production sociologique en Bretagne.

Environnement et fonctionnement institutionnel

Le LABERS est un laboratoire membre de structures fédératrices comme l'IBSHS et la MSHB et de réseaux scientifiques de type Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS Genre, GIS GESTES, GIS Marsouin, etc.). Au sein de l'université, la Direction Recherche et Innovation et Valorisation Économique (DRIVE) est une instance administrative de coordination et de soutien de la recherche. Enfin, l'instance politique est la commission recherche du Conseil académique. Pour le laboratoire, l'inscription dans des réseaux et les structures fédératives offre une perspective d'ouverture et de valorisation nationale et internationale des travaux produits. Enfin, les rapports entre le LABERS et l'école doctorale sont essentiels dans la conception et la validation des projets de thèse (le circuit de décision passant notamment par l'ED ESC avant d'être soumis à la commission recherche de l'UBO).

Les sources de financement du LABERS proviennent d'abord des dotations publiques de l'État et de l'UBO ainsi que de différentes subventions d'équipement et de fonctionnement. Mais le laboratoire est aussi en mesure de percevoir des financements privés par ses programmes de recherche, sa réponse aux appels d'offres, et sa participation à des programmes SEA-EU et ceux portés par l'université.

Le LABERS

Les axes scientifiques du LABERS

La posture scientifique des sociologues du laboratoire est à la fois ancrée empiriquement et attachée à une manière de penser le monde social, à différentes échelles. Concrètement, le LABERS organise son activité scientifique autour de deux axes de recherche :

- Santé - vulnérabilité ;
- Culturalités - Territoires.

Ainsi que trois thèmes transversaux :

- Genre ;
- Travail ;
- Numérique.

Chaque axe est animé par des membres du LABERS *via* la mise en place de séminaires, journées d'étude, rencontres et conférences.

La vie scientifique du LABERS s'articule essentiellement autour de l'actualité des axes, quand les conseils et assemblées générales visent à la fois à présenter les actualités du laboratoire et à prendre les décisions relatives à la vie du LABERS. Participer à la vie des axes est donc un bon moyen de favoriser les échanges avec les autres chercheur·se·s du laboratoire susceptibles de vous aider dans la construction de votre thèse.

Production et diffusion scientifiques

Le LABERS participe aux échanges scientifiques en organisant des colloques et symposiums, mais aussi en développant des collaborations avec d'autres équipes de recherche, en France et à l'international. Par exemple, il mène des travaux de recherche en réponse à des appels d'offres nationaux et internationaux, et notamment dans la vie locale (associations, collectivités territoriales, etc.) en matière de communications, d'interventions et d'études. Les travaux récents ou en cours témoignent du dynamisme de la recherche-action au sein du laboratoire. Chaque membre assure l'animation scientifique du laboratoire lors de séminaires et de conférences à destination des étudiant·e·s, des chercheur·se·s et de la société civile, ainsi qu'en publiant leurs résultats à travers des ouvrages ou des revues scientifiques, sans délaisser pour autant la rédaction de contributions en direction d'un large public.

Le parcours du/de la doctorant·e

Élaboration du projet de thèse

Il existe deux manières de s'engager en doctorat : soit en candidatant à un projet de thèse préexistant, soit en l'élaborant soi-même avec parfois l'aide de sa future direction de thèse. Pour la première option, des projets sont disponibles sur la plateforme de dépôt à laquelle est rattachée l'école doctorale ciblée, dans le cas d'ESC : [Thèses en Bretagne Loire](#). Dans le deuxième cas, le premier objectif de ce projet est de solliciter la direction / co-direction pressentie.

Ce projet doit présenter un état de l'art sur l'objet de recherche, les questions auxquelles le ou la doctorant·e souhaite répondre à travers ce travail de thèse, un cadre théorique, une méthodologie et un planning.

Le second objectif de ce document préparatoire est la demande de financements en défendant la faisabilité et la pertinence du projet, tant sur la méthode (sa cohérence) que sur l'objet de recherche et son approche (son originalité notamment).

Par exemple, pour l'obtention d'un contrat doctoral, il y a un dossier à remplir dont la pièce principale est le projet de thèse. Une fois le dossier déposé dans les délais, le/la candidat·e est convoqué·e pour un oral à Rennes pendant lequel un jury pluridisciplinaire juge et classe les différents projets présentés par chaque doctorant·e.

Les principales sources de financement du doctorat

- Les contrats doctoraux. Financement par embauche de droit commun par l'UBO. Ces contrats sont proposés par les unités de recherches (le LABERS dans notre cas) auprès des écoles doctorales qui sélectionnent chaque année les projets retenus ;
- Les bourses ARED. Ce financement par la Région Bretagne peut compléter un autre financement¹ : [Allocations de Recherche Doctorale · Région Bretagne](#) ;
- CIFRE : ce financement est formalisé par l'embauche du/de la doctorant·e au sein d'une structure (entreprises, associations, collectivités, etc.) afin de mener une recherche au bénéfice de cette dernière. La convention est tripartite entre le doctorant·e, la structure et le laboratoire d'accueil : [enseignementsup-recherche.gouv.fr](#) ;
- Autofinancement : il est possible de s'inscrire en thèse sans l'une de ces sources de financement, mais il est important de s'assurer d'être en capacité de s'autofinancer sur plusieurs années.

¹ Généralement, l'ARED est complétée à hauteur de 50% par l'UBO après accord d'une commission *ad hoc*.

Le parcours du/de la doctorant·e

Inscription

Le/la doctorant·e dispose du statut d'étudiant·e. Son inscription administrative doit être renouvelée chaque année auprès du secrétariat de l'école doctorale ESC.

Le renouvellement de l'inscription est conditionné en partie par l'avis du comité de suivi individuel (CSI) sur l'avancée de la thèse.

D'une manière générale, l'ensemble des dispositifs de financement, d'accueil, d'accompagnement et de formation se déroule sur 3 ans, mais la durée moyenne d'une thèse en sciences sociales se situe plutôt entre 4 et 5 ans.

La charte du doctorat (en annexe)

Au moment de votre recrutement, le/la doctorant·e signe, ainsi que son encadrant·e, sa direction de laboratoire et sa direction d'École Doctorale, la charte du doctorat. Cette charte définit les engagements réciproques des trois parties afin de garantir le bon déroulement du doctorat. Pour chaque signataire, elle précise leurs droits et leurs devoirs. Si la charte n'a pas de valeur juridique contractuelle - contrairement à votre contrat de travail si vous êtes salarié·e de l'UBO - elle représente cependant un engagement que chaque signataire peut faire valoir, y compris devant les instances de l'université.

L'encadrement et le suivi du doctorat

Tout au long du projet, le ou la doctorant·e est encadré·e par sa direction de thèse dont les rôles sont multiples. Elle apporte à la fois des conseils méthodologiques et scientifiques et peut ainsi guider sur les méthodes à utiliser, aiguiller vers des lectures qui permettent de nourrir la réflexion en cours et aider à définir le cadre théorique dans lequel la recherche s'inscrit.

La direction de thèse a également un rôle à jouer dans la planification et l'organisation des étapes de la recherche permettant d'établir un programme réalisable dans les délais définis. Il est donc recommandé de faire le point régulièrement sur l'avancée des travaux dont la fréquence est discutée au préalable entre la direction et le/la doctorant·e. Légalement, le nombre maximal de thèses encadrées par un ou une directeur/trice de thèse est fixé par le conseil scientifique de l'université, et peut être réduit par décision du conseil de votre École Doctorale.

Avoir un encadrement, c'est aussi bénéficier de l'expérience d'un·e chercheur·se et notamment ses connaissances en termes de valorisation de la recherche, c'est-à-dire les revues intéressantes dans lesquelles publier, les réseaux à intégrer, les congrès à découvrir. Il assure aussi l'intégration du/de la doctorant·e dans la vie du laboratoire en l'informant sur les projets en cours ainsi que sur les possibilités de soutien matériel et financier.

Plus particulièrement à la fin de la thèse et en fonction du projet professionnel, l'encadrant·e peut informer sur les démarches et aussi les possibilités de poursuites au sein de l'enseignement et de la recherche (ATER, post-doctorat, qualification).

Le parcours du/de la doctorant·e

Le comité de suivi individuel (CSI)

Au cours de la réalisation de sa thèse, chaque doctorant·e est accompagné·e par un comité de suivi individuel composé d'au moins deux personnes non impliquées dans la direction de thèse, un membre spécialiste du domaine de recherche et un autre qui ne l'est pas, au moins un·e titulaire de l'HDR et enfin l'un des membres doit être extérieur à l'université de rattachement. La composition du CSI doit être discutée avec votre direction de thèse au moment de l'inscription.

La première année, le/la doctorant·e doit uniquement produire un rapport d'activité. À partir de la deuxième année s'ajoute une discussion entre elle/lui et les membres du comité. La direction de thèse peut être présente lors de cette présentation, mais elle doit se retirer à un moment pour que le ou la doctorant·e puisse évoquer ses conditions d'encadrement en toute liberté. À ces occasions, le CSI émet un avis sur l'état d'avancement des travaux. Il formule également des recommandations et un avis circonstancié sur la réinscription en thèse dans un document qu'il transmet à la direction de l'école doctorale, au/à la doctorant·e et à la direction de thèse. Outre ces rendez-vous annuels, le CSI peut être sollicité à tout moment sur demande du/de la doctorant·e ou de la direction de thèse.

La formation obligatoire durant la thèse

En vue d'élargir son champ de compétences, son horizon disciplinaire et dans le but de faciliter sa future insertion professionnelle, le/la doctorant·e doit suivre au minimum de 100 heures de formation (validées par l'école doctorale) ou équivalent durant la préparation de sa thèse. Les formations à visée professionnelle (transversales/complémentaires) ainsi que des cours de langue et des formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique sont proposés dans le cadre de l'école doctorale et des collèges doctoraux de site. L'inscription à ces formations (ou demandes d'équivalences) s'effectue exclusivement sur le portail [AMETHIS](#).

À titre exceptionnel, notamment pour les thèses en cotutelle, celles en convention CIFRE et en cas d'activités salariées sans rapport avec le travail de thèse, au vu d'une demande motivée contresignée par la direction de thèse, la direction de l'école doctorale peut dispenser un·e doctorant·e de suivre tout ou partie des formations durant la thèse. Chaque doctorant·e est libre de son programme de formations et sa direction se porte garante de la pertinence des choix de formations hors catalogue AMETHIS. Un relevé des formations suivies, établi par le/la doctorant·e et validé par l'école doctorale, est intégré au portfolio prévu par la réglementation nationale. Il peut être demandé par l'établissement d'inscription pour l'obtention de l'autorisation de soutenance de thèse.

Le parcours du/de la doctorant·e

La valorisation de la recherche

Outre la formation au cours du doctorat, le/la doctorant·e doit penser à la valorisation de ses travaux, au moyen de communications ou de publications. En effet, il est important d'échanger sur la recherche en cours en participant à des événements scientifiques, que ce soit sur la méthodologie ou sur les premiers résultats. Cela permet au/à la doctorant·e d'ouvrir la discussion à différents niveaux : au sein de la communauté scientifique, de sa propre discipline, voire de son champ d'études. Le laboratoire, l'ED et l'institution de rattachement accompagnent le ou la doctorant·e dans la valorisation de ses travaux par le financement des déplacements. Par exemple, le LABERS participe à hauteur de 450€ pour un déplacement en France et jusqu'à 800€ à l'international. La DRIVE, quant à elle, lance plusieurs appels à financement au cours de l'année, il est donc important de se renseigner sur son calendrier.

La publication, quant à elle, permet de faire le point sur l'avancée de ses recherches, de mettre la focale sur une question ou d'aborder la thèse sous un angle particulier, répondant à la thématique d'un numéro de revue. À la suite de la soutenance, si le projet du/de la doctorant·e est de passer la qualification pour pouvoir candidater à un poste de MCF, il est important de montrer, par ces publications, que la méthodologie et les résultats ont été validés par les pairs.

Les missions d'enseignement

Le contrat doctoral constitue la principale forme de soutien susceptible d'être attribué aux étudiant·e·s qui préparent un doctorat. D'une durée de trois ans, il apporte toutes les garanties sociales d'un contrat de travail conforme au droit public. Le contrat doctoral permet d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômé·e·s de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie, de l'enseignement et de la culture.

Dans ces conditions, les doctorant·e·s contractuel·le·s peuvent faire une demande d'inscription à une activité complémentaire de leur recherche. Cette demande est possible à partir de la seconde année du doctorat et doit être renouvelée pour la troisième année en fonction des besoins de chaque département. Pour la valider, un avenant au contrat doit être édité par la Direction des Ressources Humaines.

Liste des activités complémentaires (une seule est à choisir) :

- Service d'enseignement (64h maximum) ;
- Diffusion de l'information scientifique et technique (32j maximum) ;
- Valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique (32j maximum) ;
- Missions d'expertise (32j maximum).

Le/la doctorant·e est tenu·e de participer à la mise en place et au suivi des examens relevant de son enseignement (sans rémunération supplémentaire ni réduction du temps de travail).¹

1 Plus d'informations à cette adresse : <https://www.univ-brest.fr/drive/menu/Formation-doctorale/Docto->

La fabrique de la thèse

Les grandes étapes de la thèse

Les grandes étapes se définissent d'abord avec la direction de thèse, en fonction de votre statut de doctorant·e et du temps que vous pouvez consacrer à votre recherche. Il faudra respecter les 6 années maximales accordées par la nouvelle maquette du diplôme, et ce, quel que soit le contexte ou encore la thématique d'enquête. Néanmoins les étapes clés sont souvent les mêmes pour tou·te·s les doctorant·e·s : définition du sujet, partie exploratoire, problématique et méthodologie, terrain d'enquête, rédaction, soutenance. Chaque période implique sa part de difficulté : construire sa bibliographie est un exercice sans fin d'autant plus qu'on ne dispose pas encore du recul nécessaire pour sélectionner les travaux vraiment pertinents, la conception de la problématique n'est jamais totalement fixée face aux aléas de l'enquête, le rapport à l'écriture n'est pas toujours évident... Autrement dit, les périodes de production, de découverte et d'enthousiasme alternent avec les moments de doute, c'est certainement le lot de chaque doctorant·e, mais aussi tout ce qui fait de la thèse une expérience unique. L'important est donc de bien s'entourer et de partager ses questionnements et expériences avec les autres doctorant·e·s du laboratoire ou de l'école doctorale.

Les conseils pratiques

Mener à bien une thèse nécessite à la fois un travail régulier et une certaine endurance face au temps long de ce type de recherche. Voici quelques conseils issus de nos expériences passées et actuelles :

- Écrire dès que possible et régulièrement. L'écriture est parfois un exercice difficile et il est bon de trouver et de maintenir un rythme de rédaction régulier dès le début. À chacun de trouver son fonctionnement : certain·e·s n'écrivent que dans certaines conditions, de façon quasi quotidienne ou plutôt par phases intensives sur des périodes de plusieurs jours, chez soi ou dans un lieu public.
- Tenir sa bibliographie à jour. L'accumulation d'une importante bibliographie est notre lot commun. Il faut éviter de s'y prendre au dernier moment pour la classer, l'ordonner, la mettre aux normes exigées par notre champ, car c'est un travail particulièrement long et fastidieux. L'usage de logiciels bibliographiques ([Zotero](#) par exemple) est une bonne solution et les bibliothèques universitaires proposent régulièrement des formations à cet effet.
- Sauvegarder ses travaux. On ne le dira jamais assez, il faut régulièrement sauvegarder l'ensemble de ses données, travaux, articles, documents qui touchent de près ou de loin à notre thèse. Certains sont adeptes de supports externes (disques durs et clés USB), d'autres privilégient les espaces numériques (Cloud). Nous dirons qu'en la matière, « trop fort n'a jamais manqué » et que les deux solutions sont complémentaires.
- Participer et/ou communiquer à des rendez-vous scientifiques. Quel que soit notre sujet de recherche, de nombreuses occasions nous sont proposées pour soumettre nos réflexions et avancées du moment. En fonction de l'état de nos travaux et de la validité des résultats, plusieurs espaces de communication sont possibles, au sein du laboratoire et de l'école doctorale, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Ces échéances sont de bonnes occasions pour valider des passages clés de la thèse, pour formaliser certains résultats et les confronter à l'avis d'autres chercheur·se·s.

La fabrique de la thèse

Assister à des soutenances de thèse. Même si on se sent encore loin de cette étape finale, il est intéressant d'assister à des soutenances afin d'en comprendre les attendus et le déroulement général, en ressentir l'ambiance et constater la nécessité de ne rien laisser au hasard pour préparer ce jour si important.

Identifier les personnes-ressources. Si la direction de thèse est notre première interlocutrice, l'université regorge de personnes compétentes et disposées à nous aider dans différents domaines, en premier lieu administratifs, notamment les gestionnaires du laboratoire et de l'école doctorale. D'autres services peuvent également nous éclairer tel que les documentalistes de la BU : <http://ubodoc.univ-brest.fr/bibliotheques/bu-lettres/>

Valider ses heures de formation rapidement. Les 100 heures de formation obligatoire peuvent se répartir sur les 3 premières années de la thèse, mais il est bon de les planifier dès la première année afin de ne pas accumuler trop d'impératifs en fin de doctorat. Pour celles et ceux qui se destinent à l'enseignement, les modules de formation à la pédagogie sont vivement conseillés et pour tou·te·s les doctorant·e·s, une formation à l'éthique de la recherche est obligatoire.

Faire attention aux nombreux mails envoyés par l'UBO, l'ED ESC et le LABERS. Ce n'est pas toujours facile, mais parmi la masse d'information qui nous assaille chaque jour, il y a souvent un ou deux mails qui peuvent vraiment nous intéresser ! C'est notamment le cas des appels à communication, des organisations de colloques sur notre thématique, des offres de formations renouvelées... Il est donc important de rester vigilant.

S'abonner aux listes de diffusion des réseaux scientifiques. Ces listes permettent d'être au courant des nouveaux appels à communication, de publication, événements scientifiques, financements. Des listes généralistes (ASES, ethno-info, etc.) ou des listes spécialisées (EFI-GIES, AECSE, Mate SHS, etc.).

La dernière ligne droite et la soutenance. La dernière année est particulièrement intense, il faut donc réussir à fixer un délai impératif, car c'est le meilleur moyen d'avancer. Pour l'ED ESC, la date de remise du manuscrit aux rapporteurs et au jury est de deux mois avant la soutenance, moment auquel votre thèse est imprimée et envoyée. Or, il faut savoir que l'impression de la thèse prend parfois entre 4 et 7 jours au service reprographie de l'UBO (le LABERS finance l'impression de 10 exemplaires). Ce qui veut dire que votre manuscrit est totalement finalisé à 9 semaines de la soutenance et non 8. Enfin, nous insistons sur le fait que ce qui différencie le manuscrit de thèse des mémoires, et autres rapports universitaires, réside d'une part dans son volume et d'autre part dans sa forme éditoriale.

Nous vous invitons à prendre connaissance des thèses soutenues ces dernières années par les doctorant.e.s du LABERS. Ainsi, vous aurez une idée concrète des attendus universitaires vers lesquels vous allez progressivement tendre¹ : <https://theses.hal.science/>

1. Vous pouvez affiner votre recherche en saisissant des mots-clés comme « LABERS UBO » dans le moteur de recherche de la plateforme HAL.

GLOSSAIRE

AES : Administration Économique et Sociales

AFS : Association Française de Sociologie

AISLF : Association Internationale de Sociologie en Langue Française

ATER : Attaché·e Temporaire d'Enseignement et de Recherche

DRIVE : Direction Recherche, Innovation et Valorisation Économique

ED ESC : École Doctorale Espaces Sociétés Civilisations

GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique

HCERES : Haut Conseil d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

IBSHS : Institut Brestois des Sciences Humaines et Sociales

LABERS : Laboratoire d'Études et de Recherche en Sociologie

MCF : Maître de conférences

MSHB : Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne

PRAG : Professeur·e agrégé·e

PR-PU : Professeur des Universités

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

UBO : Université de Bretagne Occidentale.

UBS : Université de Bretagne Sud

UFR : Unité de Formation et de Recherche

UMR : Unité Mixte de Recherche

UMS : Unité Mixte de Service

UR : Unité de recherche

Annexe - Charte des thèses¹

Préambule

La charte formalise l'accord conclu entre le doctorant, son directeur de thèse², le directeur de l'unité³ dans laquelle est préparé le doctorat, le directeur de l'école doctorale de rattachement et l'établissement d'inscription.

Cette charte s'appuie sur les principes énoncés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers ses textes réglementaires (arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses, arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale, arrêté du 6 janvier 2005 modifié par l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la cotutelle internationale de thèse), ainsi que sur les principes énoncés par la Charte européenne du chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs.

L'objectif de cette charte est de garantir le bon déroulement du doctorat et de favoriser la poursuite et la réussite de la carrière du jeune chercheur. Pour chaque signataire, elle précise les droits et les devoirs.

Les différents partenaires engagés par cette charte sont :

- Le doctorant ;
- Son directeur de thèse, qui a la responsabilité scientifique du travail, l'encadre, s'engage sur sa qualité. Le directeur de thèse est reconnu par une communauté scientifique, au sein de laquelle devront en particulier être trouvées les personnes en charge du rapport de thèse et les membres du jury ;
- Le directeur de l'unité dans laquelle est préparé le doctorat ;
- Le directeur de l'école doctorale représente l'école doctorale portée par les établissements délivrant le diplôme national de docteur, qui regroupe les unités accueillant les doctorants autour d'un projet de formation doctorale ;
- L'établissement auprès duquel est inscrit le doctorant, personnalité juridique qui a la responsabilité administrative de sa formation.

La préparation d'une thèse s'inscrit dans le programme de formation défini par l'école doctorale de rattachement du doctorant et elle obéit aux conditions d'encadrement et aux exigences d'évaluation que celle-ci définit. Le doctorant préparant une thèse en cotutelle internationale bénéficie des mêmes droits et doit répondre aux exigences formalisées dans la convention signée à cet effet. Les sites respectifs des écoles doctorales proposent aux doctorants des informations relatives aux parcours de formation qu'elles offrent et aux unités de recherche qu'elles regroupent.

La présente charte doit être signée, au moment de la première inscription en thèse, par le doctorant, son directeur de thèse, le directeur de l'unité dans laquelle est préparé le doctorat, le directeur de l'école doctorale de rattachement et le président ou directeur de l'établissement d'inscription.

¹ La charte n'a pas été rédigée sous la forme « inclusive ».

² Par directeur de thèse on entend le directeur·rice unique ou les deux co·directeur·rice·s, lorsqu'il y a co·direction.

³ Par unité on entend laboratoire, équipe ou unité de recherche.

1. La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel

L'activité centrale, quotidienne, des doctorants est un travail de recherche sur un projet intégré à la politique et aux axes scientifiques de l'unité dans laquelle est préparé le doctorat et dont il est membre. Ce travail consiste à concevoir ou expérimenter de nouveaux savoirs, de nouvelles méthodologies et savoir-faire. Le doctorant participe donc à la production scientifique de son unité, publie des articles dans des revues scientifiques, présente ses travaux dans des congrès scientifiques. La préparation d'une thèse doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel clairement défini dans ses buts comme dans ses exigences. Une thèse repose sur un projet de recherche, original et formateur, qui doit permettre au candidat de devenir en 3 ans un spécialiste dans sa thématique scientifique, et d'acquérir des compétences diversifiées, tant techniques, organisationnelles que relationnelles. Une fois le doctorat obtenu, le nouveau docteur est ainsi en mesure de s'adapter à des contextes professionnels divers et d'y apporter la plus-value que constitue son expérience de la recherche. Il est de la responsabilité des structures qui préparent un projet de recherche doctoral de s'assurer que les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche du candidat et de préparation de la thèse. La rémunération du doctorant est non seulement une reconnaissance de sa contribution à l'effort de recherche de l'unité mais aussi l'une des garanties d'un travail réalisé dans de bonnes conditions professionnelles. Une attention toute spéciale est réservée à l'information. Un guide bilingue anglais /français pour les doctorants est réalisé par l'Université européenne de Bretagne. Il porte notamment sur les structures de l'UEB, le déroulement de la thèse et les organismes susceptibles d'être utiles à l'étudiant au cours de son doctorat. Les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la continuité de l'activité professionnelle du doctorant reposent aussi sur son projet professionnel. Ce projet doit donc être précisé dès que possible en concertation avec le directeur, afin que la formation soit adaptée. Les données sur le devenir professionnel des docteurs formés localement sont communiquées au doctorant par l'école doctorale et l'établissement d'inscription. Parallèlement, il incombe au doctorant, en s'appuyant sur l'unité, de se préoccuper de cette continuité en prenant contact avec d'éventuels futurs employeurs (entreprises, laboratoires, universités, en France ou à l'étranger). Cette stratégie s'appuiera sur un ensemble de formations (Doctoriales, et autres formations complémentaires) proposées par les écoles doctorales.

2. Avant l'inscription en doctorat

Le choix du sujet, les conditions de travail nécessaires à l'avancement de la recherche et la nature des tâches à effectuer au sein de l'unité font l'objet d'un accord entre le futur doctorant et le directeur de thèse au moment du dépôt du dossier de candidature.

Le directeur de thèse précise le sujet, son contexte scientifique, ainsi que le groupe au sein duquel s'effectue la recherche. La préparation de la thèse doit conduire à la réalisation d'un travail à la fois original et formateur, dont la faisabilité s'inscrit dans le délai prévu, qui est de trois ans à temps plein. Le directeur de thèse renseigne également le futur doctorant sur les débouchés dans son domaine.

L'information sur le nombre de thèses encadrées par les directeurs et la poursuite de carrières des docteurs doit être accessible auprès des écoles doctorales et de l'unité. Le directeur de l'école doctorale assure l'accès des futurs doctorants aux informations sur le programme des formations qui leur sont offertes et sur le devenir professionnel des docteurs formés par l'école doctorale.

Lorsque la thèse est financée, la source, le montant et la durée du financement ainsi que les droits et contraintes afférents doivent être clairement définis. En outre, les frais d'inscription et de couverture sociale doivent être précisés. L'objectif d'un directeur de thèse ou d'un responsable d'école doctorale doit être d'obtenir un financement pour le plus grand nombre de doctorants. Pour les doctorants non financés pour leur projet doctoral et sans activité professionnelle, il est recommandé aux directeurs de thèse d'établir une demande d'exonération des frais d'inscription auprès du président ou directeur de l'établissement d'inscription.

L'inscription en thèse précise le sujet, le contexte de la thèse et l'unité dans laquelle est préparé le doctorat.

3. Financement du doctorant

Pour effectuer correctement ses travaux de recherche, le doctorant doit disposer de ressources suffisantes. Un niveau de financement comparable à celui que permet d'obtenir le contrat doctoral doit être recherché et la priorité doit être donnée à des financements sous forme de contrats de travail à durée déterminée.

Si les ressources du doctorant proviennent d'une activité professionnelle non directement liée à la thèse (ex : enseignement), il s'agira de s'assurer que cette activité lui laisse suffisamment de temps pour la bonne réalisation de la thèse.

Les établissements se réservent la possibilité d'exiger un niveau de ressources minimal pour l'inscription en thèse.

Lorsqu'il existe un plan de financement sur trois ans, celui-ci est élaboré lors de la première inscription et figure sur le contrat de thèse. Le travail de recherche confié à l'étudiant doit être compatible avec la durée du financement.

4. Déroulement de la thèse

Le doctorant :

Le doctorant remplit ses obligations administratives vis-à-vis de son établissement d'inscription. Il est pleinement intégré dans l'unité dans laquelle il prépare son doctorat. À ce titre, il a les mêmes droits et devoirs que les autres membres de l'unité. Il participe aux tâches collectives inhérentes à la vie scientifique de son unité et il doit se conformer au règlement intérieur de l'unité. Il ne saurait cependant pallier les insuffisances de l'encadrement technique de l'unité et se voir imposer des tâches extérieures à son projet de recherche. Le doctorant s'engage sur un temps et un rythme de travail. Il a vis-à-vis de son directeur de thèse, un devoir d'information quant aux résultats obtenus et aux difficultés rencontrées lors de l'avancement de sa thèse. Il s'engage à lui remettre un rapport annuel (la réinscription en est conditionnée) et à présenter ses travaux dans les séminaires de l'unité et à laisser après sa soutenance à l'unité ses documents et résultats sous forme exploitable.

Dans le cadre de la structuration du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université européenne de Bretagne », les publications des étudiants inscrits dans les établissements membres du PRES issues de la thèse devront porter le sceau de l'UEB et associer la mention de leur établissement d'inscription en thèse ou d'autres tutelles de l'équipe d'accueil concernée.

Le Collège Doctoral International (CDI) de l'UEB a pour vocation de mutualiser et de coordonner les actions internationales de la formation doctorale en Bretagne afin de développer et de renforcer le rayonnement et l'attractivité internationale des Universités et des Grandes Écoles.

Il s'engage à promouvoir une ouverture internationale et encourage ainsi les futurs docteurs à une vision la plus large possible en se projetant au travers des possibilités motivantes de soutiens et d'échanges d'excellence de la recherche scientifique et des missions internationales. Dans ce cadre le CDI propose aux doctorants des bourses de mobilité internationale.

Le doctorant bénéficie de formations complémentaires, proposées ou validées par l'école doctorale, qui poursuivront deux objectifs :

- Accroître ses compétences dans son domaine de recherche et élargir sa culture scientifique (participation à des séminaires, ateliers, cours spécialisés, etc.) ;
- Préparer sa poursuite de carrière (formations linguistiques, Doctoriales, modules spécifiques, conférences d'intérêt général, bilan de compétences, etc.).

Le doctorant dispose des droits d'expression, de vote et de représentation dans les assemblées et conseils de l'unité. Il a accès aux locaux et services communs de l'établissement d'inscription et aux œuvres sociales en accord avec son statut. Il est suivi médicalement au même titre que les autres membres de l'unité et au titre de la médecine préventive.

Le directeur de thèse :

Le directeur de thèse est responsable de l'encadrement scientifique du doctorant et s'engage à lui consacrer une part significative de son temps. Tout au long du projet, son rôle est de :

- Apporter des conseils bibliographiques, scientifiques et méthodologiques,
- Élaborer avec le doctorant le plan de travail des recherches de celui-ci (un projet de trois ans doit être jalonné de plusieurs étapes),
- Discuter et valider les résultats obtenus,
- Veiller au respect des délais dans le planning global du projet,
- Conseiller pour la valorisation des résultats du doctorant (publications, colloques, brevets, etc.),
- Disposer des équipements et ressources nécessaires pour les travaux du doctorant,
- Suivre les relations partenariales s'il y a lieu, même s'il délègue au doctorant une partie de ce suivi,
- Veiller à ce que le doctorant prenne une autonomie croissante tout au long du projet,
- S'assurer du respect des engagements du doctorant en termes de rythme de travail,
- S'assurer d'une bonne intégration du doctorant dans l'unité,
- Discuter du projet de poursuite de carrière,
- Permettre de suivre des formations continues (voire en conseiller),
- Favoriser la mobilité,
- Préparer la poursuite de la carrière du doctorant en le mettant en relation avec des personnes de son réseau professionnel.

Le directeur de thèse doit également s'assurer que le doctorant fait preuve d'esprit d'initiative et de créativité. Il informe l'école doctorale de tous aléas dans le déroulement du travail, et veille à ce que la constitution des dossiers de réinscription et de soutenance soit faite dans les délais. Il lui appartient en particulier de planifier les publications.

L'école doctorale :

L'école doctorale met en œuvre un programme de formations doctorales. Elle assure l'accès des doctorants aux informations relatives à ces formations et au devenir professionnel des docteurs. Elle veille au respect de la charte des thèses, et en particulier aux conditions d'encadrement effectives. Différentes modalités peuvent être prévues par l'école doctorale afin d'assurer le bon déroulement du doctorat (parrain, marraine, entretien à mi-parcours, etc.).

L'établissement d'inscription :

L'établissement d'inscription assure la gestion administrative du doctorant, la gestion de sa scolarité et de la soutenance de sa thèse. Il lui délivre le diplôme national de docteur. Il est responsable du dépôt, du signalement, de la diffusion et de l'archivage de la thèse soutenue. Dans tous les cas, la préparation de la thèse implique un renouvellement annuel de l'inscription du doctorant dans son établissement d'inscription. Le conseil scientifique de l'établissement d'inscription arrête le nombre maximum de doctorants encadrés par un directeur de thèse, éventuellement en fonction des champs disciplinaires concernés, après avis des conseils des écoles doctorales.

Une thèse est une étape dans un processus de recherche. Celle-ci doit respecter les échéances prévues, conformément à l'esprit des formations doctorales et à l'intérêt du doctorant. La durée de référence de préparation d'une thèse est de trois ans à temps plein. Au-delà de la troisième inscription, les demandes de dérogation soumises à l'école doctorale devront être assorties d'une lettre motivée du doctorant, accompagnée d'un avis du directeur de thèse, expliquant les raisons du retard et précisant la date prévisionnelle de soutenance. Les dérogations sont accordées par le président ou directeur de l'établissement d'inscription sur proposition du directeur de l'école doctorale. Cet accord ne signifie pas poursuite automatique du financement dont aurait bénéficié le doctorant. La possibilité d'aides peut être explorée, notamment pour les doctorants rencontrant des difficultés sociales.

Les dossiers de soutenance sont instruits par l'école doctorale et l'établissement d'inscription. Ils doivent respecter les prérequis éventuellement fixés par l'école doctorale et l'établissement d'inscription en termes de production scientifique, de participation au programme de formation doctorale, de langues de rédaction et de soutenance de la thèse.

Publication et valorisation de la thèse :

La qualité et l'impact de la thèse peuvent se mesurer à travers les publications, les communications, les colloques ou les brevets et les rapports industriels qui seront tirés du travail, qu'il s'agisse de la thèse elle-même ou d'articles et de communications réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit. La publication des résultats d'un travail de thèse doit respecter les droits du doctorant. La position du doctorant parmi les cosignataires d'une publication doit refléter son investissement dans le travail. Les règles relatives à la propriété intellectuelle pourront être spécifiées dans un document annexe. Le doctorant doit être incité à publier et à présenter une ou des communications scientifiques dans un congrès à audience internationale. Toutes les expériences de mobilité seront prises en compte dans le système d'évaluation.

5. Soutenance de thèse

Les modalités de constitution du jury et de soutenance doivent être conformes à la législation en vigueur. Le directeur de thèse propose, en concertation avec le doctorant, au président ou directeur de l'établissement d'inscription par l'intermédiaire du directeur de l'école doctorale, la composition du jury et la date de soutenance selon la législation en vigueur (arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale et arrêté du 6 janvier 2005 modifié relatif à la cotutelle internationale de thèse). Les membres du jury sont choisis selon leur compétence scientifique ; les membres chercheurs ou enseignants-chercheurs ne doivent pas avoir pris une part active à la recherche du candidat, en dehors du directeur de thèse. La soutenance doit avoir lieu dans l'établissement d'inscription (sauf situation exceptionnelle qui doit donner lieu à une autorisation préalable de l'établissement d'inscription).

6. Après la soutenance de la thèse

Pour obtenir le diplôme de docteur (ou une attestation de diplôme), le docteur doit avoir déposé auprès de l'établissement d'inscription le manuscrit définitif de thèse établi après prise en compte des demandes du jury de soutenance. Après la soutenance de la thèse, le directeur de thèse et le doctorant se concertent pour procéder, dans les délais les plus brefs, à la publication des résultats des travaux qui n'ont pas encore fait l'objet d'une valorisation. Le service de documentation de chaque établissement délivrant le diplôme de docteur, pourra assurer la mise en ligne de la thèse, après signature par le docteur d'un formulaire d'autorisation présentant les garanties nécessaires vis-à-vis du droit de propriété intellectuelle. Les écoles doctorales entretiennent des bases de données sur l'insertion et le parcours professionnel des docteur(e)s qui en sont issus. En conséquence, les docteurs s'engagent à informer l'école doctorale de leur situation et adresse professionnelle pendant au moins 5 ans après la soutenance de la thèse. Ces bases de données centralisées au niveau de l'Université européenne de Bretagne, via le collège doctoral de site, seront accessibles aux doctorants et aux docteurs de l'Université européenne de Bretagne.

7. Procédure de médiation

Tout conflit entre le doctorant et son directeur de thèse doit être porté à la connaissance des directeurs de l'unité de recherche et de l'école doctorale, qui, en concertation, s'efforceront de rechercher une solution. En cas de persistance du conflit, chaque signataire de cette charte peut faire appel à un groupe de médiation qui, sans dessaisir quiconque de ses responsabilités, écoute les parties et propose à son tour une solution en vue de l'achèvement de la thèse. La mission du groupe de médiation implique son impartialité.

Il est composé de cinq membres :

- Le vice-président du conseil scientifique de l'établissement d'inscription ;
- Un autre membre du conseil scientifique de l'établissement d'inscription, soit professeur ou assimilé soit titulaire de l'HDR, désigné par le vice-président sur proposition du conseil ;
- Le directeur de l'école doctorale ;
- Deux doctorants membres du conseil de l'école doctorale désignés par le directeur de l'école doctorale sur proposition des élus étudiants de ce conseil.

Si l'une de ces personnes est concernée par le conflit, un suppléant la représentant sera désigné par les autres membres. En cas d'échec de la médiation, un dernier recours peut être déposé auprès du président ou du directeur de l'établissement d'inscription.

Pour plus d'informations sur l'encadrement légal du doctorat : [Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat - Légifrance](#)



Accueillir, accompagner, valoriser

Ce livret d'accueil, réalisé par et pour les doctorant.e.s, est la traduction concrète d'une volonté collective, exprimée lors du séminaire « hors les murs 2017 », de rendre plus lisibles les conditions d'accueil, d'accompagnement des doctorant.e.s et de la valorisation de leurs travaux. Ce livret apporte des informations générales sur l'organisation de la recherche dans notre université, précise le rôle de l'École Doctorale dans le suivi des parcours et la formation des doctorant.e.s, rappelle les orientations du projet scientifique du LABERS et les missions des instances qui organisent sa mise en œuvre. Il s'accompagne aussi de conseils utiles sur « la fabrique de la thèse » fondés sur l'expérience propre des doctorant.e.s et les épreuves qui marquent leurs parcours.

